

PRÉFET DE LA DRÔME
Valence, le

11/02/2020

Direction départementale des territoires
Unité Territoriale Nord

Affaire suivie par : Tanguy QUEINEC
Tél. : 04 81 66 81 21

courriel : tanguy.queinec@drome.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le Maire d'Eymeux

Objet : Avis sur projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Eymeux

Par courrier en date du 29 novembre 2019, vous m'avez notifié le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU d'Eymeux.

Ce projet de modification porte sur la suppression de deux emplacements réservés, l'adaptation des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de la zone AUo1 et du règlement de cette zone à urbaniser en matière de forme urbaine et de hauteur des constructions. Il porte enfin sur une adaptation du règlement écrit concernant les toitures.

Les adaptations prévues au règlement, à la servitude logement et à l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone AUo1 visent à supprimer une exigence de réalisation du programme d'au moins 12 à 14 logements sous forme essentiellement de logements groupés par une simple possibilité d'inclure des logements collectifs ou groupés dans ce programme de 12 à 14 logements.

Cette évolution qui par ailleurs supprime les plans de masse illustratifs d'une composition groupée ne permet plus d'encadrer la forme urbaine et risque de conduire à la réalisation d'une opération de logements individuels sans la moindre qualité urbaine.

J'émet en conséquence un avis défavorable sur ce point de votre projet de modification et je vous demande de maintenir une exigence forte sur la forme urbaine attendue dans ce secteur stratégique pour votre commune tant au sein de l'orientation d'aménagement que du règlement.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégué
Le Secrétaire Général



Patrick VIEILLESCAZES